

Coût du carburant :

Vos élus interpellent la direction en CSE

Lors du CSE du 30 avril dernier, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi des HDF a exposé de manière détaillée les impacts de la hausse du coût du carburant sur les agents, les managers et l'organisation du travail en Hauts-de-France.

Depuis, la position de la Direction nationale a été confirmée et reconfirmée au CSEC de mai : absence de consigne nationale spécifique, priorité donnée au télétravail occasionnel et recours au télétravail exceptionnel au cas par cas.

Pour la CFE-CGC, cette orientation reste une réponse partielle à un phénomène durable et lourd pour tous les agents dont les managers. Elle repose sur une logique d'adaptation individuelle qui entretient les inégalités de traitement et renvoie les arbitrages au niveau local, sans cadre homogène.

Elle place également les managers dans une situation particulièrement complexe, contraints d'arbitrer localement des situations individuelles, tout en étant eux-mêmes fortement exposés aux coûts de déplacement et en disposant de marges de manœuvre limitées, notamment en matière de télétravail.

Dans le même temps, les annonces récentes du Gouvernement confirment que des leviers existent et peuvent être mobilisés par les employeurs :

- adaptation des organisations de travail, notamment via le télétravail pouvant aller jusqu'à 3 jours et la réduction des déplacements
- mobilisation des dispositifs existants de prise en charge des transports et des mobilités
- possibilité de mise en place d'une prime carburant employeur exonérée pouvant atteindre 600 € par an <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/actualites/A18882?profil=tout>

La CFE-CGC métiers de l'emploi des HDF souligne que ces dispositifs relèvent aujourd'hui de choix de gestion et non de contraintes réglementaires.

Dans ce contexte, nous attendons des réponses précises de la Direction régionale :

- La Direction régionale a-t-elle étudié la mise en place d'un dispositif de compensation financière, notamment de type prime carburant ? Oui / Non
- La Direction a-t-elle analysé des mesures concrètes visant à limiter les déplacements professionnels subis, y compris pour les managers ? Oui / Non
- Les difficultés spécifiques des Hauts-de-France ont-elles fait l'objet d'une remontée formalisée à la Direction Générale ? Oui / Non
- La Direction régionale a-t-elle sollicité des moyens ou des adaptations spécifiques pour le territoire ? Oui / Non

Réponse de la direction :

Tous ces éléments sont remontés par l'ensemble des régions au national. Une réunion est programmée fin juin en Direction Générale. L'objectif est d'étudier les solutions et organisations possibles pour répondre à cette urgence qui nous concerne toutes et tous.

Pour la CFE-CGC, la question n'est plus aujourd'hui celle du constat, mais bien celle des décisions prises localement pour protéger les agents et leurs managers, et garantir des conditions de travail équitables.

Venir travailler ne peut durablement reposer sur une contrainte financière supportée uniquement par les agents. Pour la CFE CGC Métiers de l'emploi, il s'agit bien d'un sujet qui concerne toute la chaîne de management jusqu'à la direction elle-même.

Techniciens, agents de maîtrise, cadres

Bon à savoir
la CFE-CGC cherche
des solutions et
vous informe



Aide au transport pour les salariés
Sigle : ATPS



Prenez contact avec nous par courriel afin d'échanger
et vous abonner à nos publications.
Rejoignez-nous dès maintenant !
syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr
La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres
A partir de D1, Coefficient 551 ou Statut public niveau 2,2